

Carte cible
Postes de gestion matérielle des EPLE
Catégories A et B

Préparation de la rentrée 2016

Actualisation de la liste des établissements susceptibles d'entrer dans les critères de répartition des postes d'AAE et SAENES « gestion matérielle ».

Critères :

1 – Doter les collèges de plus de 400 élèves, avec demi-pension, les collèges REP + et les EREA, d'un poste d'AAE

2 – Doter les collèges de moins de 300 élèves d'un poste de SAENES.

Etablissements dotés d'un poste d'AAE gestionnaire susceptible d'être transformé en SAENES gestionnaire (< 300 élèves)	Etablissements dotés d'un poste de SAENES gestionnaire susceptible d'être transformé en AAE gestionnaire (> 400 élèves)
<u>CALVADOS</u> Collège Sellier (REP) - Colombelles - 277 élèves Collège Val de Vire – Vire – 291 élèves <u>LA MANCHE</u> Collège Cachin – Cherbourg – 283 élèves <u>ORNE</u> Collège Yves Montand – Le Theil/Huisne – 288 élèves	
EREA ou REP +	EREA ou REP +
TOTAL : 4 établissements	TOTAL : 0 établissement